

---

Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

---

**Nom du produit**

Carlisle 725TR

**Synonymes**

Membrane en asphalte caoutchouté auto-adhésive

**Famille chimique**

Produits asphaltiques caoutchoutés

**Utilisation du produit**

Membrane d'imperméabilisation

**Restrictions d'utilisation**

Pour un usage industriel uniquement.

**Renseignements sur le fabricant**

DynAir Inc.  
2055 Blvd Hymus  
Dorval, QC H9P 1J8  
Canada  
www.carlisleccw.com

**Numéros de téléphone :**

Urgence médicale  
CHEMTREC (É.-U.) : 800-424-9300

Assistance relative à la FTSS : 972-442-6545  
Assistance technique : 888-229-2199  
Service à la clientèle : 888-229-0199

---

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

---

**Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.**

Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction -

Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – Catégorie 2 (foie, reins, thymus)

**Éléments d'étiquetage SGH**

**Symbole(s)**



**Mot-indicateur**

Danger

**Mention(s) de danger**

Provoque une irritation cutanée  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Peut endommager les organes

**Mise(s) en garde****Prévention**

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation  
Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises  
Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux  
Se laver soigneusement après la manipulation  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

**Intervention**

En cas d'exposition ou de question : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment avec de l'eau et du savon.  
En cas d'irritation de la peau : demander un avis médical.  
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Entreposage**

Garder le produit sous clé.

**Élimination**

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

**Autres dangers**

Aucune information supplémentaire disponible.

---

**Section 3 – COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS**

---

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
64742-52-5	Distillats, pétrole, naphthéniques lourds hydrotraités	5-10
8052-42-4	Asphalte	0-75
64742-93-4	Asphalte, oxydé	0-75
68955-27-1	Distillats, pétrole, résidus de pétrole sous vide	0-75
64741-56-6	Résidus, pétrole, sous vide	0-75
Mélange	Acides gras, résine liquide, point d'ébullition bas	0,8

---

Section 4 – PREMIERS SOINS

---

**Description des mesures nécessaires**

En cas d'exposition ou de question : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Inhalation**

En raison de l'état physique, l'inhalation est peu probable. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Peau**

Laver la peau exposée avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation de la peau, demander un avis médical.

**Yeux**

Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

**Ingestion**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. Ne PAS faire vomir.

**Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis**

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

**Symptômes/effets les plus importants**

**Aigus**

Provoque une irritation cutanée. Peut endommager les reins, le foie et le thymus.

**Différés**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Note à l'attention des médecins**

Contient de l'ASPHALTE.

---

Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

---

**Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice B, de la mousse ordinaire ou de l'eau.

**Agents extincteurs non appropriés**

Aucun connu.

**Dangers particuliers liés aux produits chimiques**

Léger risque d'incendie.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone, hydrocarbures

**Équipement de protection spécial et précautions spécifiques pour les pompiers**

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

---

**Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas inhaler de produit ou de substances produites par la combustion. Aérer la zone affectée. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible, et transférer dans le contenant. Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.

**Précautions environnementales**

Éviter le rejet dans l'environnement.

---

**Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

---

**Précautions pour une manipulation sécuritaire**

Se procurer les instructions spécifiques avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des gants, des vêtements de protection, ainsi qu'une protection des yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation de ce produit. **TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités**

Garder le produit sous clé.

Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver le contenant hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir loin des substances incompatibles. Ne pas couper, percer ou souder sur ce contenant ou près de celui-ci.

**Substances incompatibles**

Acides forts, agents oxydants forts

---

**Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Limites d'exposition des composants**

<b>Asphalte</b>	8052-42-4	
ACGIH :	0,5 mg/m <sup>3</sup> MPT, sous forme de vapeur d'aérosol soluble dans le benzène, fraction inhalable	
NIOSH :	5 mg/m <sup>3</sup> fumée de plafond 15 min	
Mexique :	5 mg/m <sup>3</sup> MPT LMPE-PPT	10 mg/m <sup>3</sup> LECT [LMPE-CT]

**Valeur limite biologique**

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

**Mesures d'ingénierie**

Fournir une ventilation adéquate. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Carlisle 725TR

Référence : 310632

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité. Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

### Protection de la peau

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc en cas de risque de contact avec le produit. Produit recommandé : crème de protection pour la peau.

### Protection respiratoire

En raison de l'état physique, l'inhalation est peu probable.

### Recommandations concernant les gants

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

## Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Asphalte en caoutchouc noir avec film de surface gris	<b>État physique</b>	Solide
<b>Odeur</b>	Légère, pétrole	<b>Couleur</b>	Noir
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition</b>	Non disponible
<b>Point de congélation</b>	Non disponible	<b>Taux d'évaporation</b>	< 0,01
<b>Plage de points d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Auto-inflammation</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair</b>	> 232 °C (> 450 °F)
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible	<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligeable	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible	<b>Solubilité (autre)</b>	Non disponible
<b>Densité</b>	1,0–1,2 (relative)		

### Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

---

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité**

Aucun risque de réactivité prévu.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**Risque de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toutes sources d'inflammation. Éviter tout contact avec les substances incompatibles.

**Substances incompatibles**

Acides forts, agents oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone, hydrocarbures

---

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

---

**Information sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation**

Ne représente pas une voie d'exposition probable.

**Contact avec la peau**

Provoque une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux**

Peut causer une légère irritation des yeux.

**Ingestion**

Peut causer une irritation gastro-intestinale.

**Toxicité aiguë et chronique**

**Analyse des composants - DL50/CL50**

Les composants de ce matériau ont été examinés dans diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

Asphalte (8052-42-4)

Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Asphalte, oxydé (64742-93-4)

Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Distillats, pétrole, résidus de pétrole sous vide (68955-27-1)

Rat, oral, DL50 4 320 mg/kg Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Résidus, pétrole, sous vide (64741-56-6)

Rat, oral, DL50 4 320 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Acides gras, résine liquide, point d'ébullition bas (mélange)

Rat, oral, DL50 > 2 000 mg/kg

Rat, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

## Fiche technique de santé et de sécurité

**Nom du produit : Carlisle 725TR**

**Référence : 310632**

**Effets immédiats**

Provoque une irritation cutanée. Peut endommager les reins, le foie et le thymus.

**Effets différés**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Irritation/corrosivité**

Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut causer une légère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

**Sensibilisation respiratoire**

Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation cutanée**

Aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité des composants**

<b>Asphalte</b>	8052-42-4
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérogène pour les humains (sans goudron de houille, vapeur).
CIRC :	Monographie 103 [2013]; Supplément 7 [1987] (extrait de produit raffiné à la vapeur et à l'air); monographie 35 [1985] (groupe 2B (peut être cancérogène pour les humains))
DFG :	Catégorie 2 (considéré cancérogène pour l'homme, aérosol et vapeur)
OSHA :	Présent
<b>Asphalte, oxydé</b>	64742-93-4
CIRC :	Monographie 103 [2013] (et leurs émissions lors des applications sur toitures) (groupe 2A (peut être cancérogène pour les humains))
OSHA :	Présent
<b>Résidus, pétrole, sous vide</b>	64741-56-6
CIRC :	Monographie 103 [2013] (groupe 2B (peut être cancérogène pour les humains))
OSHA :	Présent
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques</b>	130498-29-2
NTP :	Raisonnablement considéré comme cancérogène pour les humains
OSHA :	Présent

**Mutagénicité des cellules germinales**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les effets tumorigènes**

Aucune donnée disponible

**Nom du produit : Carlisle 725TR**

**Référence : 310632**

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles spécifiques - Exposition unique**

Reins, foie, thymus

**Toxicité pour certains organes cibles spécifiques - Exposition répétée**

Aucun organe cible spécifique n'est identifié.

**Risques liés à l'aspiration**

Aucune donnée disponible.

**Troubles médicaux aggravés par l'exposition**

Aucune donnée disponible.

**Information supplémentaire**

Aucune information supplémentaire disponible.

---

**Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE**

---

**Écotoxicité**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Analyse des composants - Toxicité aquatique**

<b>Distillats, pétrole, naphténiques lourds hydrotraités</b>	64742-52-5
Poisson :	Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 heures > 5 000 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures > 1 000 mg/L IUCLID
<b>Asphalte, oxydé</b>	64742-93-4
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 72 heures 56 mg/L IUCLID
<b>Distillats, pétrole, résidus de pétrole sous vide</b>	68955-27-1
Poisson :	Brachydanio rerio, CL50 96 heures 48 mg/L [semi-statique]
<b>Résidus, pétrole, sous vide</b>	64741-56-6
Poisson :	Brachydanio rerio, CL50 96 heures 48 mg/L [semi-statique]
<b>Acides gras, résine liquide, point d'ébullition bas</b>	Mélange
Poisson :	Brachydanio rerio, CL50 96 heures 50 - 100 mg/L [semi-statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 72 heures > 10 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 48 heures 70 mg/L IUCLID

**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible pour ce produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible pour ce produit.

Nom du produit : Carlisle 725TR

Référence : 310632

**Mobilité**

Aucune information disponible pour ce produit.

**Autre toxicité**

Aucune information supplémentaire disponible.

---

**Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination**

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

---

**Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Information du département des transports des États-Unis (DOT) :**

Numéro ONU/NA : non réglementé

**Informations IATA :**

Numéro ONU : non réglementé

**Information relative à l'IMDG :**

Numéro ONU : non réglementé

**Information relative au TMD :**

Numéro ONU : non réglementé

---

**Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**

---

**Règlements fédéraux des États-Unis**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4). TSCA 12 (b) et/ou nécessiter un plan de sécurité du procédé OSHA.

**SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)****Danger immédiat pour la santé : Oui Danger chronique pour la santé : Oui Risque d'incendie : Non****Pression : Non Réactivité : Non****Réglementations des États (États-Unis)**

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes suivantes de substances dangereuses des États américains :

Composant	Numéro CAS	Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey	Pennsylvanie
Asphalte	8052-42-4	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Asphalte, oxydé	64742-93-4	Non	Non	Non	Oui	Non
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	130498-29-2	Non	Non	Oui	Oui	Oui

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Carlisle 725TR

Référence : 310632

### Non listé en vertu de la proposition 65 de la Californie

#### liste de divulgation de l'ingrédient SIMDUT canadien (LDI)

Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgation des Ingrédients du SIMDUT. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité, s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

#### Analyse des composants - Inventaire

Distillats, pétrole, naphtériques lourds hydrotraités (64742-52-5)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Asphalte (8052-42-4)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Asphalte, oxydé (64742-93-4)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Distillats, pétrole, résidus de pétrole sous vide (68955-27-1)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non

Résidus, pétrole, sous vide (64741-56-6)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (130498-29-2)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

## Fiche technique de santé et de sécurité

**Nom du produit : Carlisle 725TR**

**Référence : 310632**

Acides gras, résine liquide, point d'ébullition bas (mélange)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

### Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

#### Classement SIMD

Risque pour la santé : 2\* Risque d'incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême \* = Danger chronique

#### Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

#### Récapitulatif des changements

Date de révision : 15 août 2018

Note de révision : mise à jour générale

#### Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; Kow – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of LIsts™ – La base de données réglementaire de ChemADVISOR; MAK – valeur de concentration maximale sur le lieu de travail; MEL – limites d'exposition maximales; NFPA – Agence nationale de protection contre l'incendie; NIOSH – Institut national pour la sécurité et la santé professionnelles; NJTSR – nouveau registre pour les secrets commerciaux du New Jersey; NTP – programme national de toxicologie; NZ – Nouvelle-Zélande; OSHA – gestion de la sécurité et de l'hygiène du travail; PH – Philippines; RCRA – acte de conservation et de récupération des ressources; PORTÉE – inscription, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – transport ferroviaire européen; SARA – modification du supercaisse et acte d'autorisation; LECT – limite d'exposition à court terme; TDG – transport de marchandises dangereuses; TSCA – Loi sur le contrôle des substances toxiques; TWA – moyenne pondérée; UEL – limite explosive supérieure; É.-U. – États-Unis.

**Nom du produit : Carlisle 725TR****Référence : 310632****Autre information****Avis de non-responsabilité :**

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque des matériaux exclusifs ou couverts par le secret industriel sont utilisés, CCWI Company doit se fonder sur l'évaluation des risques de tels composants effectuée par le fabricant ou l'importateur du produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. L'information contenue dans le présent document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.